

Direction générale des services Directeur financier Philippe Gaudin 05.57.55.33.38

Courriel: pgaudin@mairie-libourne.fr

le 22 mars 2016

LES BUDGETS PRIMITIFS 2016 DE LA VILLE DE LIBOURNE NOTE DE SYNTHESE

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2016 s'élève à **51 205 000** €.

Par rapport au budget primitif 2015, la section de fonctionnement d'un montant de 36 705 000 € est en baisse de 1.1% et la section d'investissement d'un montant de 14 500 000 € est en baisse de 1%. Toutefois, il convient de retraiter cette évolution pour l'investissement en excluant 2 850 000 € de ligne du crédit long terme renouvelable (CLTR) et des régularisations comptables non reconduites en 2016. Ainsi l'évolution de la section d'investissement s'établit à + 23%.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget est équilibré par <u>une fiscalité à taux constant.</u>

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement + amortissements) de **3 215 700** €, supérieur à celui de 2015, qui couvre le remboursement de la dette en capital (2.8M€)

I - La structure simplifiée du budget global



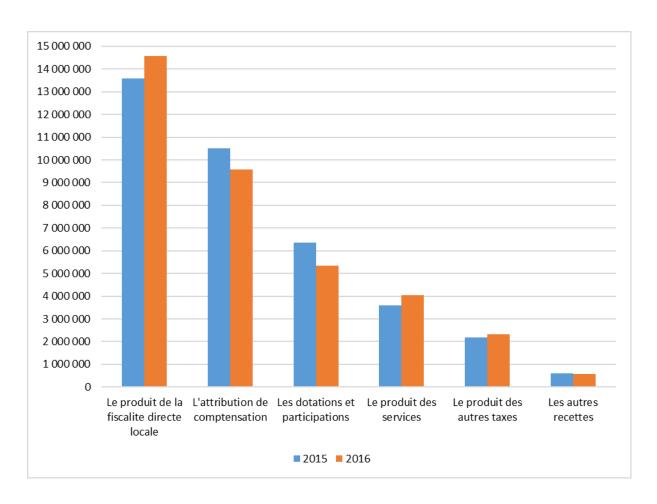
II - La section de fonctionnement

1 Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) : 36 400 900 €

Elles sont composées des postes suivants :

- Le produit de la fiscalité directe locale
- Les dotations et participations
- Le produit des services
- L'attribution de compensation
- Le produit des autres taxes
- Les autres recettes

Elles s'élèvent à 36 400 900 € au BP 2016, soit une diminution de 1.54% par rapport au budget primitif de 2015 (- 425 000 €)



1.1 Le produit de la fiscalité directe locale (cpt 7311) ressort pour 2016 à 14 561 858
€ et évolue de 7.14% par rapport au BP 2015 soit 971 207 €

Cette progression provient de :

- La Taxe d'habitation (TH): + 629 743 € de la diminution de l'abattement général à la base passé de 15 à 5% et + 188 356 € par l'évolution des bases
- La Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) = + 154 140 €
- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) = 1 032 €

Les taux restent inchangés pour 2016.

1.2 Le produit des dotations et participations (cpt 74) : 5 342 679 €

Ce compte, en diminution d'un million d'euros par rapport au BP 2015, regroupe deux catégories de recettes :

- <u>les dotations de l'Etat</u>, que l'on retrouve dans le budget au chapitre 932 (D.G.F., D.S.U., D.G.D., allocations compensatrices fiscales) pour **4 863 413** €, baissent de près de 17% par rapport au BP 2015, soit **- 973 222** €

<u>-Les participations</u>, qui concernent principalement les prestations versées par la CAF pour les accueils périscolaires (APS), l'école municipale des sports et sport vacances, s'élèvent à 257 000 €, sont en augmentation de 14% suite à la modification des modalités de calcul de la prestation versée par la CAF pour les APS.

On retrouve également dans les participations le fonds de soutien au rythme scolaire reconduit en 2016 pour un montant de 100 000 €.

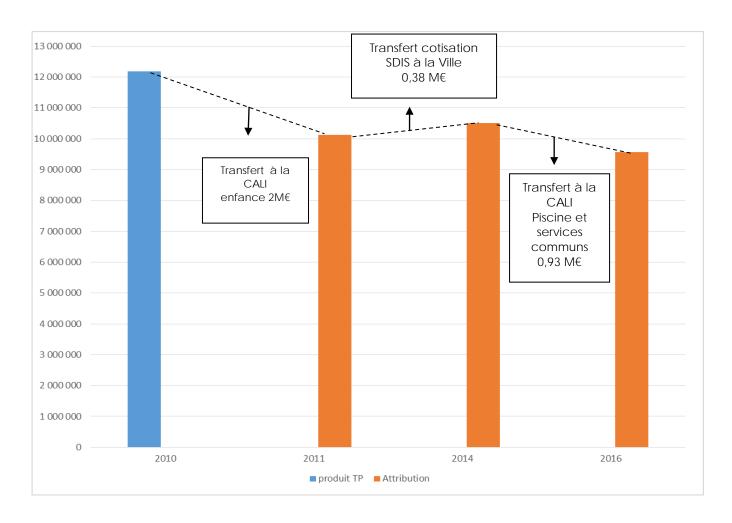
1.3 Le produit lié à l'activité des services (cpt 70) : 4 036 181 €.

Ce chapitre est en nette augmentation par rapport à 2015, car il intègre le remboursement par la CALI de **756 833** €, via une convention de gestion, de la compétence piscine, transférée au 1 janvier 2016. Afin que le principe de neutralité soit respecté la première année du transfert, cette somme est déduite de l'attribution de compensation (voir au paragraphe 1.4 l'évolution de l'attribution de compensation depuis 2011).

Les autres produits liés à l'activité des services sont principalement :

- Les recettes des familles (restauration, périscolaire, services culturels, sportifs, les locations de salle..) pour un montant de 915 740 €, en augmentation de 4% par rapport au BP 2015.
- Les recettes du stationnement en baisse entre le BP 2015 et 2016 de près de 100 000 €, passant de 773 000 € à 678 000 € compte tenu des travaux d'aménagement du cœur de bastide.
- Les conventions de prestations et de mise à disposition du personnel entre la ville et la CALI pour 1 M€. Il s'agit principalement du personnel des ALSH pour 640 000 € et des remboursements des repas des enfants des crèches et des ALSH pour 230 000 €.
- La convention de prestations avec le CCAS, relative principalement au remboursement des repas des personnes âgées et aux interventions du personnel du centre technique municipal, pour 170 000 €.

1.4 L'attribution de compensation (cpt 7321): 9 569 282 €



1.5 Les autres taxes (cpt 73 hors 7311 et 7321) : 2 326 885 €

Les autres taxes, hors fiscalité directe et attribution de compensation, s'élèvent à **2.3 M**€ et augmentent de 135 000 € par rapport au BP 2015 grâce principalement à la progression du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

1.6 Les autres recettes : 564 015 €

On y retrouve principalement les loyers pour 315 000 €, les recettes exceptionnelles liées à des sinistres pour 88 000€ et les atténuations de charges pour 50 000 €.

2 Les recettes d'ordre de fonctionnement : 304 100 €

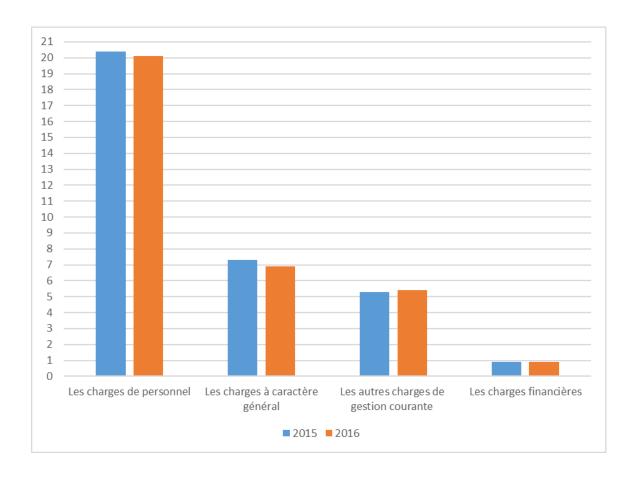
Elles concernent les travaux d'investissement en régie pour 300 000 €.

3 Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : 33 489 300 €

Elles se décomposent en quatre rubriques principales :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières

Les DRF s'élèvent à **33 489 300** € pour l'année 2016, soit une **diminution de 2%** par rapport au budget primitif 2015 (- **680 900 €)**



3.1 Les dépenses de personnel (012) : - 1.70% (20.1M€)

Entre le BP 2015 et le BP 2016 les charges de personnel sont en **diminution de** 350 000 €.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), 8 départs à la retraite sur les 20 prévus en 2016 ne seront pas remplacés.

Depuis le DOB, 4 postes supplémentaires feront l'objet :

- * pour 2 d'entre eux, d'une étude sur les possibilités de redéploiement sans recrutement supplémentaire
- * et pour les 2 autres d'un gel dans l'attente de réflexions et d'une nouvelle organisation des services entre la Ville et la CALI.

Enfin un autre départ à la retraite prévu en fin d'année 2016 sera pourvu sur l'exercice 2017.

Ces nouvelles mesures depuis le DOB permettent de réduire d'environ 125 000 € les charges de personnel sur l'exercice 2016.

En matière de recrutement, leur nombre reste à 3 postes (2 policiers municipaux et 1 adjoint administratif sur le patrimoine hydraulique), comme annoncé lors du DOB.

La baisse des charges de personnel provient également <u>de la création de deux services mutualisés entre la Ville et la CALI</u> (direction services techniques et communication).

En effet, ces deux services communs mutualisés réduisent de 177 360 € les charges de personnel du budget de la Ville, imputées sur le budget de la CALI. Pour pouvoir les financer, la CALI prélève cette somme sur l'attribution de compensation versée à la Ville. Cette opération est donc neutre sur le budget de la ville.

Enfin, les deux agents en charge du patrimoine hydraulique sont transférés et affectés sur le budget annexe du service public de l'assainissement, soit un montant de **45 000 €**.

Cette prévision budgétaire de 20.1M€ de dépenses de personnel prévoit l'augmentation du point d'indice de 0.6% au 1^{er} juillet 2016 annoncée depuis le DOB, soit une enveloppe d'environ 60 000 €.

3.2 Les charges à caractère général (cpt 011) : - 4 % (6.9M€)

Cette baisse prévisionnelle de **320 000** € des charges à caractère général est possible grâce tout d'abord aux économies de la Ville sur les dépenses d'énergie suite au nouveau marché de chauffage, mais surtout grâce aux efforts demandés à l'ensemble des services de la Ville.

3.3 Les autres charges de gestion courante (cpt 65) : +2 % (5.4M€)

Ce compte regroupe principalement :

- Les subventions aux associations pour un montant de près d'1M€, en baisse de 5% par rapport à 2015.
- La subvention du CCAS d'un montant de 2 365 000 € en augmentation de 68 000 €
- Le virement d'équilibre versé au budget annexe du FAC pour 895 000 € en diminution de 22 500 €
- La subvention aux écoles privées d'un montant de 141 000 €
- Les contributions obligatoires, dont la cotisation versée au SDIS pour 395 400 € en augmentation de 1%

3.4 Les charges financières (cpt 66) : - 8% (0.9 M€)

Les charges financières sont composées :

- des intérêts de la dette pour un montant de 680 000 € en baisse de 52 000 € par rapport au BP 2015. La dette étant positionnée pour 17% en taux variable, la Ville profite des taux extrêmement bas.
- Les intérêts du contrat Partenariat Public Privé (PPP) de l'éclairage public et de la signalisation tricolore pour un montant de 173 500 €.

4 Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 3.2M€

Elles représentent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 1740000 € correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.

A ce montant s'ajoutent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 475 000 € qui contribuent également au financement des investissements.

Les économies réalisées sur le fonctionnement permettent d'augmenter l'autofinancement de 260 000 € et de couvrir l'augmentation du remboursement de la dette en capital.

III - La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 14 500 000€

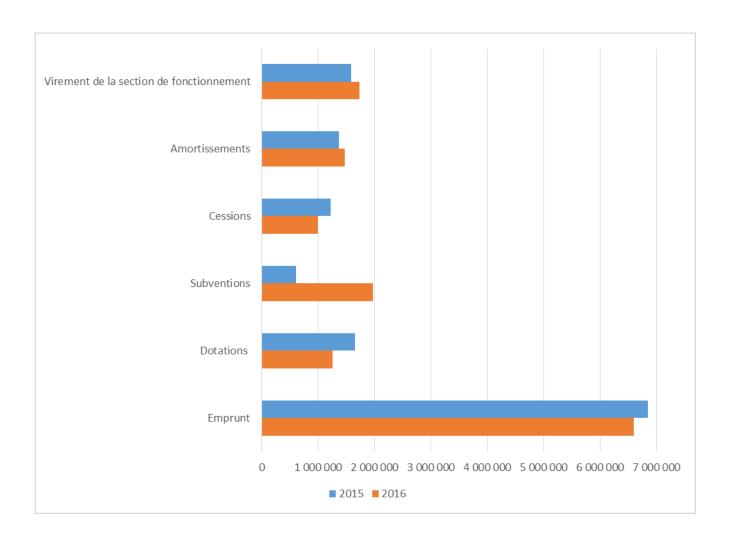
L'équilibre entre les dépenses et recettes réelles est assuré par le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements.

1 Les recettes globales d'investissement

Le financement des investissements est assuré principalement par cinq grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement : 1 740 000 €

L'amortissement : 1 475 700 €
 Les cessions : 1 000 000 €
 Les subventions : 1 970 000 €
 Les dotations : 1 253 300 €
 L'emprunt : 6 600 000 €



1 Les dépenses réelles d'investissement : 14 040 900 €

Elles regroupent principalement le remboursement de la dette et les opérations d'investissement.

1.1La dette : 3 136 000€

Le remboursement de la dette en capital d'un montant **de 2.8 M€** progresse de 260 000 € par rapport à 2015. Le profil d'extinction de la dette intègre les emprunts mobilisés sur l'exercice 2015 à hauteur de 3M€.

Cette année, au remboursement de la dette en capital il convient de rajouter pour 336 000 € le premier remboursement de l'avance du FCTVA perçu en 2015 pour 672 000€ dans le cadre du plan de relance. Le solde sera remboursé en avril 2017

1.2Les opérations d'investissement : 10 564 960 €

Les investissements sont répartis entre les opérations votées **en APCP** pour un montant total de 5 408 060 € (voir la délibération) et des *opérations hors AP*, au caractère plus annuel, récurrent ou plus ponctuel, pour 5 456 900 €

On retrouve principalement hors APCP les opérions suivantes :

- Vidéo protection : 275 000 €
- Travaux de confortement des berges du lac des Dagueys : 304 000 €
- Travaux de voirie rue Barbusse : 235 000 €
- Classes numériques dans les écoles : 205 000 €
- Aménagement à terre du port sur Arveyres : 156 000 €
- Opérations récurrentes de travaux de mise à niveau du patrimoine bâti : 750 000 €
- Renouvellement matériel technique, roulant, sécurité routière, voirie...: 445 000 €
- Renouvellement matériel informatique : 120 000 €
- Loyer investissement PPP éclairage public : 570 000 €
- Restauration de la fontaine place Abel Surchamp: 67 000 €
- Création du giratoire chemin des ormeaux/RN89 : 80 000 €
- Itinéraire 2 roues : 80 000 €
- Aménagement plage et espace jeux sur le site des Daqueys : 100 000 €
- Acquisitions foncières : 800 000 €
- Aides aux commerçants liées aux travaux en centre-ville : 150 000 €

FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES

Comme annoncé lors du DOB, le budget est équilibré par le virement provenant du budget principal pour un montant de **895 000** € en diminution par rapport au BP 2015 (917 000 €)

Théâtre le Liburnia structure du budget Prévisionnel 2016

DEPENSES	759 620
Programmation culturelle	257 630
Personnel	233 200
Charges à caractère général	74 590
Annuité de la dette	148 100
Amortissement	46 100

RECETTES	759 620
Abonnements & Location du théâtre	100 000
Subventions & Participations	60 980
Autres Recettes	6 000
Virement d'équilibre	592 640

Fest'Arts structure du budget prévisionnel 2016

DEPENSES	453 360
Compagnies	186 900
Autres dépenses	129 660
Personnel	136 800

RECETTES	453 360
Entrées + Ventes diverses	18 800
Subventions & Participations	90 000
Sponsors - Parrainages -	35 700
Autres Recettes	6 500
Virement d'équilibre	302 360

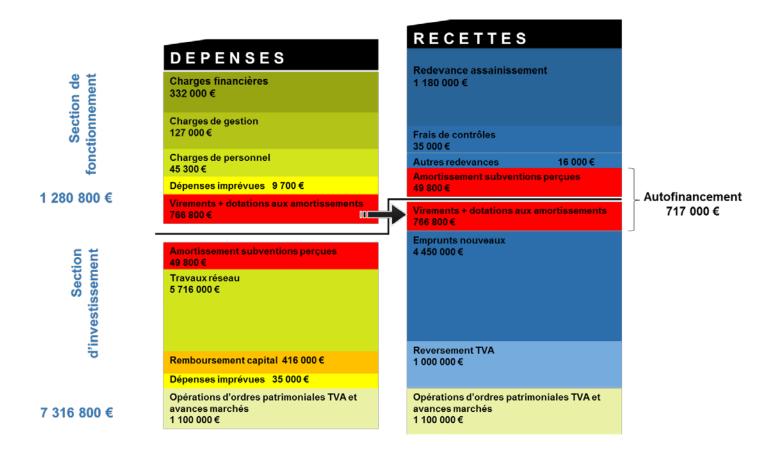
BUDGETS ANNEXES SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2016 s'élève à 8 597 600 €.

Par rapport au budget primitif 2015, la section de fonctionnement d'un montant de 1 280 800 € est quasi stable et la section d'investissement d'un montant de 7 316 800 € est en augmentation de 4,52%

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement + amortissement) de 717 000 € qui couvre le remboursement de la dette en capital (416 000 €)

La structure simplifiée du budget global



SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2016 s'élève à 2 595 540 €.

Par rapport au budget primitif 2015, la section de fonctionnement d'un montant de 385 540 € est en augmentation de 7,09% et la section d'investissement d'un montant de 2 210 000 € est en augmentation de 19,89%.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement) de 280 000 € qui couvre le remboursement de la dette en capital (70 000 €).

La structure simplifiée du budget global

